



Problème de prélèvement d'argent chez le loueur auto.

Par **Elia78**, le **12/09/2012** à **19:32**

Bonjour,

J ai louer un véhicule pour passer les vacances pour une durée de 3 semaines environ!!! Bref les vacances se passent et vient le jour de la restitution du véhicule. Bien sur comme le jour ou on a pris le véhicule un rapide tour pour constater l'état du véhicule. Une fois le tour du véhicule fini on nous dit que tout est ok et nous demandent de signer une feuille comme quoi l'état du véhicule est ok! Et vient la surprise après avoir consulter mon compte en banque une semaine après la restitution on nous a débité 250 euro pour un dégât sur la jante ainsi que 27 euro pour une journée supplémentaire alors que nous avons rendu le véhicule avant l'heure qui était convenu pour la restitution! puis surtout 250 euro pour un dégât sur la jante alors que le jour de la restitution tout était ok !! nous sommes retourner 2 fois à l'agence ou nous avons effectuer la location! La première le bonhomme qui était derrière nous dit que c'est pas lui mais son responsable qui a effectuer l'opération alors que encore une fois nous avons signer le papier comme quoi l'état du véhicule était ok! Il nous demande de repasser le lendemain pour voir son responsable!! Vient le lendemain et la surprise un responsable hyper désagréable qui n'a rien voulu savoir et qui a eu juste le culot de vouloir faire admettre que nous avons frotter un trottoir ce qui n'est pas du tout le cas! Et pour finir nous lui demandons si c'était normal d'avoir rajouter une journée supplémentaire et la réponse avec un gros sourire! "oui madame c'est normal ". Nous devons y retourner vendredi pour avoir un plus haut responsable mais je me doute qu'il fasse quoi que ce soit! Que devons nous faire??? Devons nous déposer plainte??? Merci de votre aide!!!

Par **chaber**, le **13/09/2012** à **07:24**

bonjour

j'ose espérer que vous avez une copie de l'état du véhicule lorsque vous en avez fait la restitution.

Par **Lag0**, le **13/09/2012 à 07:45**

Bonjour,

Il me semble inutile de continuer les visites à l'agence. Passez à la mise en demeure par LRAR de vous rendre les sommes indument perçues sous 8 jours sans quoi vous saisirez la justice.

Ceci, bien entendu, comme le dit Chaber, si vous pouvez prouver que le véhicule a été rendu en bon état, donc copie du document de retour.

Par **Sixt**, le **24/09/2012 à 15:19**

Cher client,

Nous comprenons votre mécontentement et nous le regrettons.

Afin que nous puissions vérifier votre dossier et vous aider, nous vous invitons à nous envoyer un courriel avec vos coordonnées ainsi que les détails de votre location (n° de réservation) à maryline.serviceclient@sixt.com .

Cordialement,
Les équipes Sixt

Par **Tisuisse**, le **24/09/2012 à 18:02**

Merci à la Société Sixt de proposer une solution et nous leur faisons confiance. Nous espérons que les uns et les autres nous donnerons des nouvelles de leurs accords.

Par ailleurs, il est bon de rappeler à chacun qu'il ne faut pas confondre une entreprise avec celui qui y travaille et la représente, surtout si ce dernier n'a pas une attitude qu'un client est en droit d'attendre de son fournisseur. Merci d'en prendre note.

Bien entendu, je suis amené à modifier un peu le titre de ce topic dans le but de "calmer" les esprits et de favoriser la négociation. Ne m'en tenez pas rigueur.

Bien cordialement,
Tisuisse,
coadministrateur.